



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 février 2023 – 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Présents et représentés : Antoine Huynh, Clarence Appell, Joseph Bracco, Brigitte Simon, Peggy Viola, Frédéric Thomas, Benjamin Bou Aziz, Carlos Coelho, Patrick Bastien, Cyril Durand, Fabrice Mermin (représenté par Clarence Appell), Sandra Fiorèse (représentée par Brigitte Simon), Nathalie Jacquier (représentée par Frédéric Thomas).

Absent : Jean-Christophe Eichenlaub.

Ordre du Jour :

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat de fonctionnement 2022
- Ouverture de crédits d'investissement 2023
- Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire – rentrée 2023
- Demande de subvention à Sylv'ACCTES Rhône Alpes pour travaux de sylviculture
- Questions et informations diverses

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 9 janvier 2023 n'étant formulée, il est arrêté.

Clarence Appell est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 présenté ci-dessus.

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement |
|---------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Recettes | | |
| Prévisions budgétaires | 710 133,00 € | 873 205,00 € |
| Recettes perçues | 479 612,08 € | 835 437,34 € |
| Dépenses | | |
| Autorisations budgétaires | 710 133,00 € | 873 205,00 € |
| Dépenses réalisées | 223 988,33 € | 721 992,45 € |
| Résultat | | |
| Excédent | 255 623,75 € | 113 444 ,89 € |

Approbation du compte administratif 2022

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|
| Recettes | 479 612,08 € | 835 437,34 € |
| Dépenses | 223 988,33 € | 721 992,45 € |
| | | |
| Résultat (excédent) | 255 623,75 € | 113 444 ,89 € |

Après avoir constaté la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif et après le retrait de M. le Maire, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 présenté ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2022

| | |
|--|---------------|
| Résultat de fonctionnement : | |
| - Résultat de l'exercice 2022 | 113 304.89 € |
| - Résultats antérieurs reportés | 146 481.00 € |
| = Résultat à affecter | 259 785.89 € |
| - Solde d'exécution d'investissement | 383 857.75 € |
| - Solde des restes à réaliser d'investissement | -390 945.57 € |
| = Besoin de financement | -7 087.82 € |
| Affectation : | |
| - Affectation en réserves R 1068 en investissement | 7 087.82 € |
| - Report en fonctionnement R 002 | 252 698.07 € |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme présenté ci-dessus.

Ouverture de crédits d'investissement 2023

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2023, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2023 à hauteur maximum autorisée de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2022.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2023, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

| | Crédits ouverts en 2022 | Crédits anticipés 2023 (25% max de 2022) | |
|---|-------------------------|--|----------------|
| | | Montant | Article |
| Crédits votés par chapitre | | | |
| 10 – Dotations fonds divers et réserves | 7 600 € | 1 900 € | 10226 |
| Crédits votés par opération | | Montant | Article |
| 022 - Mairie | 11 160 € | 2 790 € | 2135 |
| 102 - Ecole | 3 183 € | 795.75 € | 2135 |
| 105 – salle polyvalente | 18 000 € | 4 500 € | 203 |
| 106 – Acquisition de matériel | 15 000 € | 3 750 € | 2158 |
| 114 – Logements communaux | 11 380 € | 2 845 € | 2135 |
| 115 – régularisations foncières | 8 000 € | 2 000 € | 2112 |
| 43 – Voies et réseaux divers | 93 515 € | 23 378.75 € | 21538 |

Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire – rentrée 2023

Le fonctionnement sur une semaine de 4 jours étant une dérogation à l'organisation à 4,5 jours, il est nécessaire de renouveler la demande de dérogation tous les 3 ans.

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant que le temps scolaire est organisé sur 4 jours depuis le 1^{er} septembre 2017,

Considérant que l'école et les parents d'élèves n'envisagent pas de changer d'organisation,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, Décide :

- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans l'école maternelle et élémentaire du Montcel à compter de la rentrée 2023
- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours avec les horaires suivants : 8h30-11h30 13h30-16h30
- de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours.

Demande de subvention à Sylv'ACCTES Rhône Alpes pour travaux de sylviculture

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2023.

La nature des travaux est la suivante : (nature, itinéraire sylvicole) Dégagement – dépressage ; itinéraire technique 1.

Le montant estimatif des travaux est de 10 366.92 euros HT.

Le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale est le suivant :

Dépenses subventionnables : dégagement-dépressage 10 366.92 € HT

- Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES 5 183.46 euros
- Montant total des subventions 5 183.46 euros
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 5 183.46 euros H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge M. le Maire de signer tous documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables
- Demande à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Questions et informations diverses :

- Modification n°1 du PLUI Grand Lac: Suite au courrier d'un habitant du Montcel, semble-t-il mal informé, nous tenions à préciser certains points concernant la modification N°1 du PLUI.

Pour le Montcel, cette modification portait sur 3 points :

- La régularisation de l'OAP du lieu dit les légers, dont les constructions sont d'ores et déjà terminées
- la confirmation de l'OAP existante pour le terrain municipal situé route des Disnins
- la proposition d'une OAP à vocation touristique sur une zone située au Revard.

Le courrier de l'habitant concerné traite du 3ème point.

Pour votre information, la lettre qui suit a été adressé au service urbanisme de Grand Lac dès le mois de Septembre 2022. De plus, le Conseil Municipal du 9 janvier 2023 qui s'est vu présenté un projet d'habitats insolites sur la parcelle concernée par l'OAP s'est prononcé à ce sujet en indiquant : *“demande à ne pas inscrire la création d'une OAP avec un STECAL au Revard dans la modification n°1 du PLUI tant que l'ensemble des collectivités (communes, EPCI, syndicat mixte), situées sur le territoire du plateau de Savoie Grand Revard,*

n'auront pas établis ensemble un plan d'action global tenant compte des aspects économiques, touristiques et environnementaux pour l'avenir du plateau."

Enfin nous vous rappelons que la présence du commissaire enquêteur le 17 Janvier au Montcel n'avait pour obligation que de recueillir les remarques portant sur l'un des points évoqués plus haut. En aucun cas, cette présence ne pouvait porter sur d'autres zones.

Courrier adressé le 6 septembre 2022 par la commune au service urbanisme de Grand Lac :

"Je me permets de vous contacter à propos de l'OAP sur la commune du Montcel au Revard. (Entre le site du Revard et la porte de Crolles)

La commune n'a jamais demandé la création d'une OAP sur cette parcelle, je suis donc surpris de la démarche entamée dans le cadre d'une simple modification du PLUi. J'ai bien noté qu'il s'agissait d'un projet non encore abouti, mais il soulève déjà de nombreux questionnements.

En effet, comme l'avait signalé le PNRB dans un courrier concernant un projet d'établissement de parc zoologique mais qui s'applique également dans le cas présent :

« Les impacts en termes de mobilité touristique (déplacements de visiteurs) doivent être précisément analysés et réduits. Dans le contexte actuel énergétique et climatique des solutions de transports doux et collectifs sont à conditionner à tout projet d'aménagement touristique engendrant des flux conséquents »

De plus, nous venons de subir une sécheresse sans précédent et dans ce contexte il me semble peu approprié de prévoir des aménagements qui nécessiteront notamment des installations sanitaires et donc des problèmes d'approvisionnement en eau potentiel.

Enfin ne devrions nous pas plutôt préserver le poumon vert que constitue la forêt du Revard plutôt que d'imaginer des constructions et aménagements qui même si ils se veulent vertueux ne pourront voir le jour qu'en abattant des arbres et en détruisant donc une partie de la forêt. La zone concernée étant pour le moment épargnée.

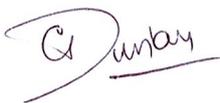
Pour ces raisons rapidement évoquées, je souhaiterai vous rencontrer au plus vite car je ne peux en l'état approuver cette orientation d'aménagement."

- Sécheresse : d'après Grand Lac le territoire n'est pas encore en sécheresse mais si l'absence de pluie persiste des mesures seront à prendre dans les mois qui viennent.

Un diagnostic sur les usages de l'eau par l'agriculture va être réalisé par des élèves de l'ISETA d'Annecy pour accompagner les agriculteurs dans la gestion de l'eau face au changement climatique. Contrairement au niveau national, l'utilisation de l'eau pour l'agriculture ne représente que 10 % de la consommation en eau sur le territoire de Grand Lac.

Fin de séance : 20h35

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Antoine HUYNH

